





À partir de la Renaudière, partez dans un univers nature sur des chemins ombragés, agréables. Découvrez, au gré des sentiers, un patrimoine naturel riche et varié et des trésors cachés du patrimoine culturel rural.

 Durée	5h 15	 Difficulté	Moyenne
 Distance	18,05 km	 Retour au départ	Oui
 Dénivelé positif	40 m	 Activité	Pédestre
 Dénivelé négatif	40 m	 Commune	La Renaudière (49450)
 Point haut	107 m		
 Point bas	87 m		



Trace n° 34944996



Description

Depuis Sèvremoine, prendre la D63 en direction de Tillières, puis la D147 vers la Renaudière. Stationner sur le parking de l'Étang des Noues.

Balisage Vert

(D/A) Laisser le parking, à main droite, aller vers la Rue du Stade. Tourner à droite et cheminer jusqu'au croisement avec la RD63.

(1) Effectuer **prudemment** un droite/gauche pour être sur le Chemin de la Gagnerie et arriver à un virage.

(2) Continuer tout droit pour emprunter un chemin qui descend dans les sous-bois et tomber un croisement.

(3) Continuer tout droit, puis prendre à gauche sur 200m, puis à droite à travers les champs, jusqu'aux bâtiments industriels de Landreau, situés à gauche.

(4) Tourner à gauche, Rue du Landreau, puis de nouveau à gauche, au cédez-le-passage. Au Stop suivant, traverser en face et aller jusqu'à la Chapelle Saint-Joseph du Chêne.

(5) Prendre à gauche au niveau de la chapelle. Tourner à gauche sur la première rue (Rue de la Faucherie). Au rond-point, prendre à gauche puis, en face, au second rond-point. Tomber sur un pré.

(6) Tourner à droite. À la fin de celui-ci, bifurquer à gauche et s'aventurer dans les bois. Prendre ensuite le chemin de droite pour arriver à la Case d'Enfer. Poursuivre toujours tout droit, jusqu'au chemin goudronné suivant, nommé La Bonne Marie, puis arriver sur un carrefour avec le chemin nommé La Petite Bellevue.

(7) Hors période de chasse, tourner à gauche, puis à droite, 200 m plus loin, au niveau de la Louisiane. Continuer ainsi tout droit (ne pas tenir compte des chemins à gauche ou à droite) jusqu'au village de la Nouzillerie, dont les maisons sont situées après un bois. (**En période de chasse**, prendre à droite et continuer sur environ 950 m, puis emprunter le petit chemin de terre à droite, en face de la maison isolée après la route de l'Aulnay Martin).

(8) Prendre à droite et longer ce chemin jusqu'à l'Étang de la Thévinère. À l'intersection suivante en T, emprunter à nouveau, de ce côté, pour passer un ruisseau.

(9) Continuer tout droit et arriver à la Foye Moreau. Arrivé à la rue éponyme, garder la droite jusqu'à son terminus.

(10) Bifurquer à gauche sur la Route la Mailladière afin de rejoindre le bourg Villedieu-la-Blouère. Rester toujours sur cette rue jusqu'au complexe sportif. Laisser un premier croisement et arriver à un deuxième avec la Rue Johannes.

(11) Prendre à gauche, puis filer tout droit sur la Rue du Christ Roi, au niveau d'une intersection avec une croix. À son terminus avec la D762, prendre le petit chemin en face, jusqu'au plan d'eau, en filant toujours tout

Points de passages

-  **D/A Parking de l'Étang des Noues**
| N 47.122027° / O 1.063102° - alt. 92 m - km 0
-  **1 D63**
| N 47.129136° / O 1.068578° - alt. 101 m - km 0.99
-  **2 Village la Gagnerie**
| N 47.131063° / O 1.065972° - alt. 104 m - km 1.31
-  **3 Croisement première boucle**
| N 47.134905° / O 1.066385° - alt. 93 m - km 1.77
-  **4 Croisement deuxième boucle**
| N 47.141079° / O 1.068055° - alt. 105 m - km 2.76
-  **5 Chapelle St-Joseph-du-Chêne**
| N 47.145684° / O 1.068067° - alt. 103 m - km 3.33
-  **6 La Case d'Enfer. Vers la - Sanguèze (rivière) - Affluent de la Sèvre Nantaise**
| N 47.143694° / O 1.071534° - alt. 95 m - km 3.75
-  **7 La Petite Bellevue**
| N 47.138232° / O 1.087089° - alt. 105 m - km 5.34
-  **8 La Nouzillerie**
| N 47.151108° / O 1.098474° - alt. 98 m - km 7.59
-  **9 - Étang de la Thévinère**
| N 47.155329° / O 1.090898° - alt. 90 m - km 8.61
-  **10 Route de la Mailladière**
| N 47.149198° / O 1.083183° - alt. 100 m - km 9.61
-  **11 Rue Johannes**
| N 47.148794° / O 1.06679° - alt. 100 m - km 10.92
-  **12 Étang des Lavandières**
| N 47.14925° / O 1.054711° - alt. 92 m - km 12.11
-  **13 Rue des Mauges**
| N 47.145078° / O 1.061616° - alt. 99 m - km 12.97

droit.

(12) Faire le tour de l'Étang des Lavandières en le contournant par ses faces Nord et Est, puis longer un deuxième étang en filant, tout droit, sur la même rive. Au carrefour de l'autre côté, tourner à droite et rejoindre une rue. Rester à gauche à ce niveau, puis continuer toujours en face. Filer tout droit aux deux premiers embranchements, puis à gauche au troisième pour tomber sur la Rue du Grand Chêne et la suivre sur la droite, jusqu'à la Rue des Mauges.

(13) Tourner à gauche, puis à droite après l'usine "la Genoise" dans la Rue des Brosses. Ignorer une première impasse à gauche, puis trouver une intersection en Y.

(14) Bifurquer sur la piste quittant les habitations et suivez-la afin de récupérer le chemin pris à l'aller, à Landreau.

(4) Prendre à gauche et revenir au (3) par le chemin inverse de l'aller.

(3) Partir à gauche et contourner le plan d'eau pour rejoindre le lieu-dit la Bondussière. À la sortie du village, prendre à gauche jusqu'à l'intersection en T.

(15) S'engager à droite afin de rejoindre la RD63.

(16) Prendre à droite et longer la route, **avec prudence**, avant de partir sur le premier chemin à gauche et, ainsi, retourner au parking de l'Étang des Noues (D/A).

● 14 Intersection en Y

N 47.143657° / O 1.060917° - alt. 102 m - km 13.21

● 15 Intersection en X

N 47.134179° / O 1.055696° - alt. 98 m - km 16.15

● 16 RD63

N 47.127525° / O 1.056189° - alt. 98 m - km 16.89

📍 D/A Parking de l'Étang des Noues

N 47.122027° / O 1.063102° - alt. 92 m - km 18.05

Informations pratiques

A proximité

(D/A) **Église Notre-Dame-du-Plantis**: (à 3 minutes à pied du point de départ de la randonnée)

En granite rose, de la carrière de la Chevalerie à la Renaudière, l'église a été construite en 1854/1855 dans l'ancien cimetière et le jardin de la cure. Conçue par M. Simon, architecte de Cholet et érigée sous la direction du Chanoine Berthelot, elle est dotée de 3 nefs ogivales et abrite une Vierge à l'enfant en terre cuite du XVIIIe rénovée par les Amis de la Cathédrale de Nantes.

(5) **Chapelle Saint-Joseph-du-Chêne**

Le Plantis

Du XIe au XVe, deux paroisses dépendent de la Renaudière : Notre-Dame du Plantis, appelée la "haute paroisse", au Nord-Ouest de la commune et Notre-Dame de la Renaudière, à l'Est. La Haute Paroisse fut annexée à la paroisse de Notre-Dame de La Renaudière en 1420 à la demande du Seigneur de la Thévinère.

On continua d'y célébrer des mariages et des inhumations jusqu'en 1789. Le curé de la Renaudière restait obligé, envers le Seigneur de Gesté, de venir dire la messe aux quatre grandes fêtes de l'année, jusqu'en 1789. Aujourd'hui, il reste très peu de traces de la chapelle : un petit piédestal dans un mur de façade et un bénitier en granite près d'une grange.

Lathrée Clandestine

Lathraea clandestina

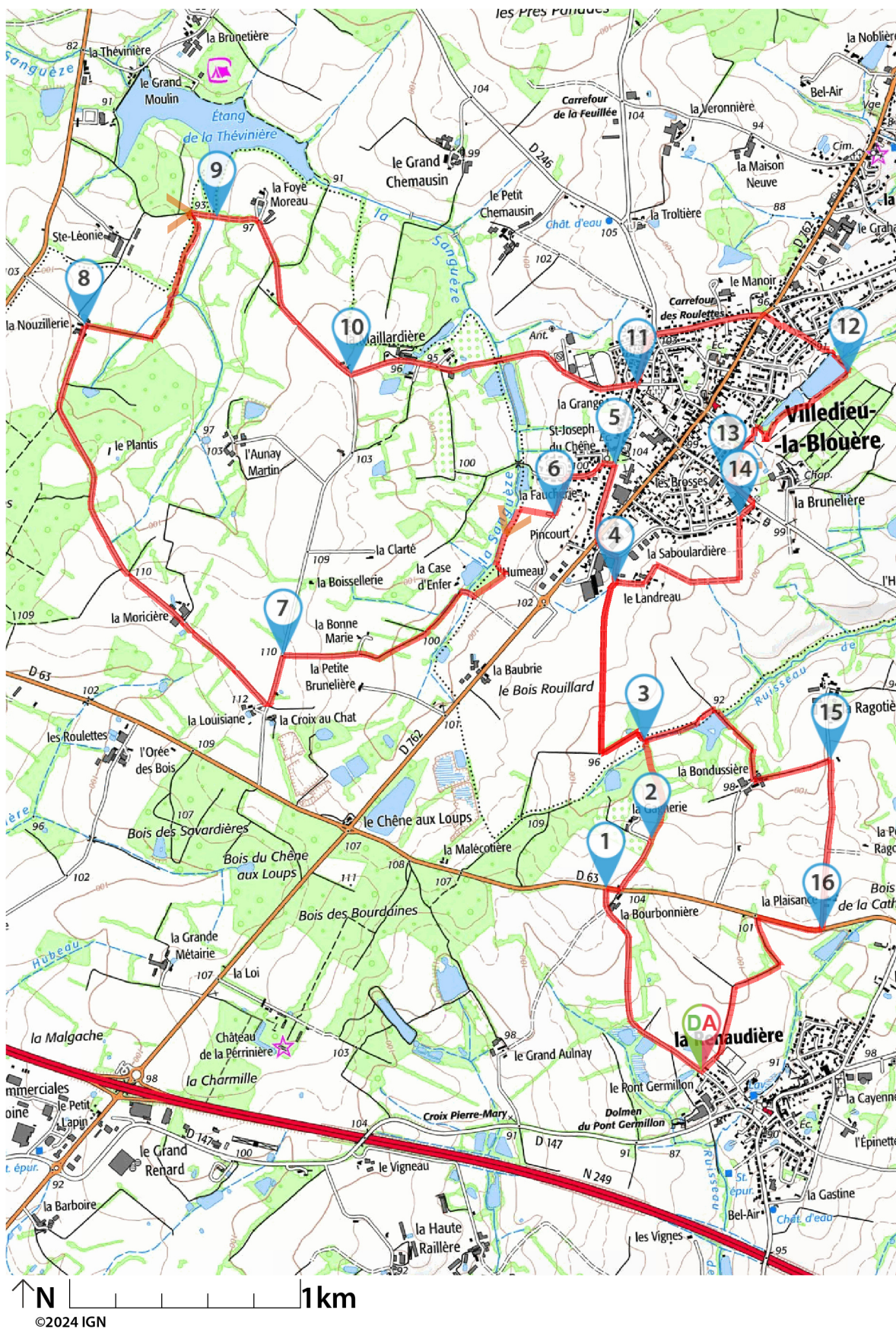
Vous pouvez la découvrir en début de saison, au pied des arbres, près de l'étang de la Bondussière. Cette belle plante parasite ne fait pas souffrir son arbre hôte contrairement aux autres parasites suceurs comme le gui.

Donnez-nous votre avis sur <https://www.visorando.com/randonnee-la-haute-paroisse-a-la-renaudiere/>

En savoir plus : Ôsez Mauges Tourisme et Développement en Val de Loire - BEAUPREAU-EN-MAUGES

Tel : 02 41 72 62 32 - Email : contact@osezmauges.fr - Site internet : <https://www.osezmauges.fr/>

Téléchargez l'application Visorando pour suivre cette randonnée



Soyez toujours prudent et prévoyant lors d'une randonnée. Visorando et l'auteur de cette fiche ne pourront pas être tenus responsables en cas d'accident survenu sur ce circuit.

Préparation de sa randonnée



BIEN CHOISIR SA RANDONNÉE

en fonction de sa durée, et de sa difficulté, en fonction de ses compétences et de sa condition physique. Connaître ses limites et savoir renoncer à poursuivre une randonnée.



CONSULTER LA MÉTÉO

et se renseigner sur les particularités du site : neige, température, horaires et coefficient des marées, vent, risque d'incendie...



S'ÉQUIPER EN CONSÉQUENCE

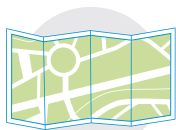
équipement particulier, moyen d'alerte, trousse à pharmacie, vêtements, carte numérique ou papier de la randonnée... et prendre de quoi boire et s'alimenter.



PRÉVENIR

au moins une personne au projet de randonnée.

Comportement pendant la randonnée



RESTER SUR LES SENTIERS

(sauf cas exceptionnel).



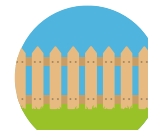
RESPECTER

les cultures et les prairies, ne pas cueillir ou ramasser les fruits.



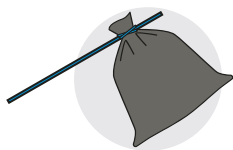
RESPECTER LES INTERDICTIONS

propres au site : ne pas cueillir, ne pas faire de feu, ne pas camper...



REFERMER

les clôtures et barrières après les avoir ouvertes, demeurer prudent en cas de troupeau et s'en écarter.



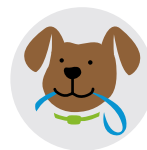
RAMENER SES DÉCHETS

ne pas laisser de traces de son passage.



ÊTRE DISCRET

respectueux et courtois vis à vis des autres usagers.



GARDER LA MAÎTRISE DE SON CHIEN

le tenir attaché, l'avoir auprès de soi à chaque croisement d'autres usagers, pouvoir le rappeler à tout moment. Randonner avec son chien est à proscrire en présence de troupeaux.



LA NATURE EST UN MILIEU VIVANT

qui évolue avec le temps, randonner c'est partir à l'aventure avec les risques qui y sont liés. Savoir renoncer et faire demi-tour est aussi un geste responsable.

Qu'il soit privé ou public, vous randonnez toujours sur un terrain ne vous appartenant pas, particulièrement s'il est privé, les propriétaires autorisent (généreusement, gracieusement ou aimablement) le passage.

Merci de ne pas poursuivre en justice en cas d'accident ceux chez qui vous randonnez au risque de se voir interdire ce loisir; mais vous pouvez signaler tout risque rencontré.